Tentez de gagner 2 billets d'avion

Vous avez toujours rêvé de partir en Polynésie française?

A l'occasion de l'exposition d'art et design "TO'A" au Carrousel du Louvre, la compagnie aérienne Air Tahiti Nui vous offre la possibilité de gagner 2 billets d'avion aller retour pour deux personnes pour la Polynésie.

Pour participer, remplissez et déposez avant le 11 janvier 2024 votre bulletin à l'accueil du Carrousel du Louvre en répondant à 4 questions. Maximisez votre chance d'être tiré au sort en suivant les « social pages » du Carrousel du Louvre et sur X (ex Twitter), Facebook, Instagram. Ensuite, vous n'avez plus qu'à croiser les doigts pour gagner le 1er prix et embarquer dans quelques mois pour la Polynésie!

DÉFINITIONS

Royal Group (ci-après la " Société Organisatrice ") immatriculée au Registre

du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS Paris 503508004 dont le siège social est situé au 34 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris

Un concours sans obligation d'achat, intitulé : " Gagnez un voyage en Polynésie " (ci-après dénommé " le Jeu "), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

La participation au concours se déroule du 13 décembre 2023 au 11 janvier 2024.

Lieu: Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli, 75001 Paris, France

Gagnant:

Le lot est composé de 2 billets d'avion Paris CDG / Papeete / Paris.

Classe économique

La valeur du lot est 5664 Euros

Les taxes et frais d'émission restent à la charge des gagnants (environ 120 Euros par personne A/R)

Tirage au sort le 12 janvier 2024 . Le gagnant sera contacté directement par mail et le résultat sera annoncé sur le compte Instagram.

Soumis à conditions.

Termes & Conditions

1. **RÉSUMÉ:** Le jeu-concours « Voyage en Polynésie ».

Le jeu-concours est gratuit, sans obligation d'achat. Le jeu-concours est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours

- **2.** ÉLIGIBILITÉ: Les employés, directeurs et agents de Air Tahiti Nui, filiales, autres sponsors promotionnels et membres de leurs familles ne sont pas éligibles pour la participation à ce jeu-concours.
- **3. REGLEMENT:** Les participants reconnaissent se soumettre aux règles: tous les participants doivent se conformer à ce règlement officiel.
- **4. PROMOTION:** Le jeu-concours débute le 13 décembre 2023 à 09h00 (heure française) et prend fin le 11 janvier 2024 à 23h59 (heure française).

5. COMMENT PARTICIPER AU JEU-CONCOURS:

a) Participation:

Afin de participer au jeu concours, les participants doivent remplir le formulaire disponible au desk d'accueil du Carrousel du Louvre et déposer leur bulletin de participation dûment rempli dans l'urne dédiée. Ce jeu-concours se déroule exclusivement au Carrousel du Louvre.

b) Une fois la promotion terminée, un tirage au sort sera effectué parmi les inscrits, et parmi les formulaires avec les 4 bonnes réponses, le gagnant sera sélectionné.

- c) Une fois la sélection terminée, le gagnant sera contacté directement par mail avec l'adresse renseignée sur le formulaire.
- d)Le gagnant aura un délai de 24 heures pour confirmer la bonne réception du message et bénéficier du lot. Au-delà de ce délai, et en l'absence de réponse, une autre personne sera sélectionnée.

Le gagnant sera contacté par l'Organisateur par e-mail dans les sept jours suivant la date de clôture du tirage au sort. Si l'Organisateur n'est pas en mesure de contacter le gagnant dans les deux semaines ou si le gagnant n'est pas en mesure d'accepter le prix, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le prix à un autre gagnant tiré au sort conformément aux présentes conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit de demander au gagnant de fournir une preuve d'identité, d'âge et de résidence, comme l'Organisateur peut le juger nécessaire. L'identification considérée comme appropriée pour la vérification est à la discrétion de l'organisateur.

6. RÉCOMPENSE: Le gagnant recevra le prix de ce jeu-concours comme indiqué ci-après:

Le lot est composé de 2 billets d'avion Paris CDG / Papeete / Paris. Classe économique

7.UTILISATION DE L'IMAGE / VIDÉO DES GAGNANTS

Le Gagnant autorise par la présente Air Tahiti Nui , ses employés, agents ou contractants à le filmer, photographier, enregistrer en vidéo/audio et à utiliser cette vidéo, image et/ou voix à des fins de marketing, de promotion ou de publicité (à sa discrétion), dans tout média et support quel qu'il soit dans le monde entier (Droits d'utilisation) et le Gagnant n'aura pas droit à un quelconque dédommagement et ne réclamera aucun frais ou redevance pour ces Droits d'utilisation.

Le gagnant accepte de participer et de coopérer à toutes les demandes éditoriales raisonnables de l'Organisateur concernant les prix et le concours, y compris, mais sans s'y limiter, d'être interviewé et photographié, filmé et/ou chaperonné pendant toute la durée du prix.

Le gagnant donne son consentement exprès en matière de droits moraux en ce qui concerne les droits d'utilisation lors de sa participation au concours. Le gagnant n'intentera aucune action en justice au titre de ses droits moraux en ce qui concerne les droits d'utilisation exercés par l'organisateur.

8. PUBLICATION: sous réserve des lois applicables, chaque gagnant accorde irrévocablement au Commanditaire le droit d'utiliser son nom, sa voix, sa photo et / ou ses données biographiques à des fins promotionnelles et / ou publicitaires sur tout support, dans le monde entier et à perpétuité, sans obligation ni contrepartie, à l'exception de l'attribution des prix aux gagnants.

9. CONFIDENTIALITÉ: DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Les données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice, responsable de leur traitement, afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, la désignation du gagnant et la remise du lot et, pour les participants qui l'ont activement accepté après en avoir été clairement et préalablement informés, la réception des newsletters de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice pourra communiquer ces données confidentielles à des prestataires de services effectuant ces différentes tâches pour son compte. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant en adressant un courrier à la Société Organisatrice à l'attention du délégué à la protection des données personnelles, soit par voie postale à l'adresse précisée à l'article 1 du présent règlement, soit par voie électronique à l'adresse contact@royal-group.fr.

10. DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ: en participant à ce jeu-concours, chaque participant accepte de dégager la responsabilité des commanditaires et filiales, affiliés, divisions, leurs employés, dirigeants, directeurs et agents, ainsi que Facebook, X exTwitter, Youtube, et de renoncer à toute réclamation ou action pour pertes ou dommages ou à toute recherche de responsabilité de toute nature, incluant sans limitation, les dommages corporels, la mort ou les dommages matériels directs, accessoires ou indirects quels qu'ils soient, résultant de cette promotion, de l'utilisation ou du mauvais usage de tout prix. En participant, chaque participant renonce conformément et expressément à tout droit aux recherches, aux risques indirects, accessoires ou spéciaux, à la perte des bénéfices et / ou à tout autre dommage contre les commanditaires ou leurs affiliés respectifs, ou des emplois. La responsabilité totale de Air Tahiti Nui pour toutes les réclamations découlant de la promotion ou en rapport avec cette promotion est limitée à la valeur du prix obtenu par un participant.

ATTRIBUTION DES POUVOIRS ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Tout litige relatif à l'interprétation du règlement sera tranché par la société organisatrice.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve (i) du présent règlement en toutes ses stipulations, (ii) des règles déontologiques en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne conduite, etc.) ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et, notamment, des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou le nom du gagnant. En cas de contestation, seule une lettre recommandée avec accusé de réception envoyée dans un délai maximum de 30 jours après la date de fin du Jeu sera acceptée. Sauf en cas d'erreur manifeste, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la société organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en relation avec le présent règlement (notamment son application ou son interprétation), les participants s'engagent à faire un recours amiable et informel auprès de la société organisatrice.

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège de la société organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

- 11. FORCE MAJEURE: excepté expressément dans ces conditions, Air Tahiti Nui et ses filiales, affiliées, divisions, ses employés, dirigeants, directeurs et agents ne pourront pas être liés ou tenus responsables de leurs obligations retardées dans l'exécution, de toutes de leurs obligations respectives causées par des événements hors de leur contrôle raisonnable. Air Tahiti Nui n'est pas responsable si la promotion est terminée ou si tout prix ne peut être utilisé ou remboursé en raison d'actes de guerre, de terrorisme, d'explosions, d'inflammations ou d'autres calamités naturelles, mauvais temps, ouragans, désordres civils ou autres actes, ou pour tout autre événement qui se trouve en dehors du contrôle raisonnable de AirTahiti Nui.
- **12. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ:** Si cette promotion ne peut être administrée comme prévu pour une raison quelconque, le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre, de modifier ou de mettre fin à la promotion, à la sélection du gagnant ou au prix sans préavis. Cette promotion n'est ni sponsorisée, ni endossée, ni administrée par, Facebook, X exTwitter, Instagram, WhatsApp, Google, YouTube, Facelift ou toute autre plateforme de médias sociaux.
- **13. LOI APPLICABLE:** Cette promotion est soumise à toutes les lois et réglementations fédérales, nationales et locales applicables. Tous les problèmes et questions concernant cette promotion seront régis par les lois de la France et sont nuls lorsqu'il est interdit ou limité par la loi en dehors de la France
- **14. TAXES:** Le gagnant est responsable du paiement de toute taxe applicable sur les prix.
- **15. NOM DES GAGNANTS:** Le nom du gagnant peut être publié sur les réseaux sociaux du sponsor (X exTwitter, Facebook, Instagram, etc.) accompagné de la proposition gagnante, à la discrétion du sponsor.
- **16. COMMANDITAIRE:** Cette promotion est sponsorisée par Air Tahiti Nui («sponsor»). Les décisions du sponsor sont définitives et obligatoires pour tous les aspects de cette promotion. La promotion est gérée et sponsorisée par Air Tahiti Nui en toute indépendance des bureaux et des offres des gouvernements locaux.